

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

20/01/2016

Dossier complet le

20/01/2016

N° d'enregistrement

2016-001847

1. Intitulé du projet

PROJET DE PÔLE D'ACTIVITÉS MÉDICALES
A SAINT JEAN DE VEDAS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6° : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km. Rubrique 38° : Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	La création de ce pôle requiert la requalification sur 450 mètres et le dévoiement sur 150 mètres de la rue des Jasses, ainsi que la création d'un bassin de rétention (affouillement de moins de 2 mètres et surface inférieure à 2 ha) pour la mise hors d'eau du secteur. Est aussi créé un rond-point d'accès sur la rue des Jasses, d'environ 1 400 m ² d'emprise. Sont enfin prévus des renforcements et prolongements des réseaux potable, assainissement, électricité, téléphone. Ces équipements publics seront réalisés dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial. L'emprise totale du projet est de 6,8 ha, dont 28 500 m ² pour la clinique, au Nord de la rue, et une SdP prévisionnelle de 28 000 m ² , et 7 400 m ² d'emprise pour le pôle de consultation, au Sud de la rue, et une SdP prévisionnelle de 8 000 m ² . Ces données induisent une procédure de "demande au cas par cas".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 5.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le groupe Cap Santé prévoit la réalisation d'un plateau technique correspondant à un pôle d'activités médicales d'envergure Régionale voir InterRégionale sur la commune de Saint Jean de Védas. Il sera complété par un pôle de consultation médical.

La rue des Jasses sera reconfigurée afin de permettre un accès plus sécurisé à la clinique.

D'autre part des aménagements hydrauliques importants seront réalisés pour la mise hors d'eau des terrains de la future clinique. Le dossier Loi Eau (joint en annexe 8) conclue à l'absence de risque d'impact sur la nappe et les captages, ainsi qu'à la suppression du risque de ruissellement pour des épisodes pluvieux d'occurrence 100 ans et supérieurs et obstruction de la buse d'évacuation Sud à 50%.

Un premier diagnostic écologique comprenant les inventaires Faune/Flore et une synthèse des enjeux écologiques a été mené en Juillet 2013. Ce diagnostic a été entièrement repris et est présenté en annexe 7.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de Pôle d'activités médicales d'un montant total avoisinant les 50 Millions d'euros prévoit une SDP d'environ 36 000 m². L'objectif de faire de ce pôle d'activités médicales le premier pôle de santé de la région et être considéré comme le "Centre hospitalier de l'Ouest et du Sud Montpellierain".

D'autre part les aménagements hydrauliques permettront de mettre hors d'eau les terrains de la clinique, et le décaissement des terrains sud permettront la réalisation d'un bassin d'écrêtement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier est prévu sur une durée de 30 mois environ. Les différentes phases ne sont pas arrêtées. Les accès au chantier s'effectueront à partir des voiries existantes et notamment la rue des Jasses traversant le site de projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de la clinique St Jean est composé des services principaux suivants :

- unités d'hébergement et ambulatoire:

50 lits de Médecine + palliatif

114 lits de chirurgie

12 lits de soins continus

Unité spécifique pédiatrique: 15 lits + 15 places ambulatoire

Ambulatoire 52 lits

soit au total 243 lits en base

avec un étage (R+3) clos couvert pouvant accueillir 114 lits supplémentaires à terme

total lits avec R+3 clos couvert 357 lits

- un service d'urgence (avec zone spécifique pédiatrique) 700m² SDO

- un service imagerie 700m² SDO

- un bloc opératoire comprenant 20 salles ISO 5 extensibles à 26 salles

- services support (Consultations, STE, Pharmacie, administratif, restauration, admissions, logistique)

Le pôle médical est constitué de 4 bâtiments en R+3 tournant autour d'un patio central.

Chaque entité couvrant une spécialité médicale.

Le projet se compose en dehors desdits bâtiments d'un parvis minéral sur la place de l'Europe et d'un parking aérien sur la périphérie bâtie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demandes de permis de construire.
- Dossier de Déclaration d'Utilité Publique.
- Dossier réglementaire au titre des Articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Demande de Permis de Construire de la clinique,
- Demande de Permis de construire du pôle médical

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- emprise globale du projet:	68 500m ²
- clinique:	28 500m ²
- pôle de consultation:	7 400m ²
- emprise espaces publics:	5 800m ²
- emprise bassin d'écrêtement:	26 800m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE DES JASSES
34 430 SAINT JEAN DE VÉDAS
PARCELLES CADASTRALES:
AS98, AS19, AS137, AS121, AS179, AS24,
AS25, AS26, AS105, AS177, AS29, AS30,
AS32, AS 106, AS 99, AS 45, AS 42, AS 91,
AS 91, AS 93, AS 88, AS 89, AS 90, AS 38,
AS 37, AS 36, AS 35, AS 34, AS 33
AT66, AT68, AT69

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 83 ' 53 " 54 Lat. 43 ° 57 ' 06 " 79

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone d'étude couvre 6,8 ha et se compose principalement de friches agricoles dans la partie ouest qui se mélangent à une Chênaie pubescente dans la partie est. L'ensemble est assez embroussaillé, vraisemblablement causé par la déprise agricole (présence de pâtures à chevaux à l'extrême ouest), et assez enclavé entre les habitations de Saint Jean de Védas et les grands axes de circulation desservant le centre-ville de la commune et l'accès à l'autoroute A9 (échangeur à proximité). Deux campagnes d'inventaires naturalistes ont été menées. En 2013, de mai à septembre puis en 2015, de mai à juin. Les espèces avérées ont un enjeu de conservation au plus modéré. Il s'agit de reptiles et insectes à enjeu modéré, d'un rapace nocturne en chasse dans la vigne et d'une zone de transit pour les chiroptères. Aucune flore protégée ou zones humides n'a été avérée. Les milieux sont enclavés dans le contexte urbain et peu favorables à l'expression d'une grande diversité.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

3ème révision valant élaboration du PLU approuvé le 21 Janvier 2008.
Révision générale du PLU en cours.
Dossier de Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du PLU en cours afin d'intégrer le projet d'aménagement du pôle d'activités médicales

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à moins d'1 km des ZNIEFF suivantes : ZNIEFF de type I: n°00003177 la Vallée de la Mosson ZNIEFF de type II: n°3429-3020 Garrigues de la Lauze
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire départemental des Zones Humides de l'Hérault ne recense aucune Zone Humide au droit du projet. Le diagnostic écologique établi par le bureau d'études naturelles ÉCOMED signal que la zone comprend un bosquet de Frêne qui contient bon nombre d'espèces de flore caractéristiques des zones humides (notamment Carex pendula, Carex cuprina, Arundo donax, Iris pseudocarus), mais en pourcentage de recouvrement non suffisant pour permettre de classer d'ores et déjà la zone en zone humide. Selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, cet habitat est coté « p », ce qui signifie que des sondages pédologiques sont nécessaires pour confirmer le caractère humide de la zone. Ces derniers permettraient d'une part de confirmer/infirmer le statut humide du boisement conformément à l'arrêté et d'autre part de délimiter plus précisément ce qui pourrait être considéré par la suite de l'étude comme une zone humide. Cette démarche est en cours avec le Maître d'Ouvrage.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Jean de Vedas est concernée: - par un PPRI, la zone de projet est hors périmètres sensibles, - par un amendement Dupont, la zone de projet est hors périmètre,
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se situe dans le périmètre de protection rapprochée de 2 captages d'eau : - le Lou Garrigou 1 forage) - la Lauzette (2 forages)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne s'inscrit dans aucun site Natura 2 000. 3 sites Natura 2000 sont à proximité: - le Site d'Importance Communautaire "Etangs palavasiens" (FR9101410) à plus 3 km du projet; - les Zones de Protection Spéciale "Plaine de Fabrègues-Poussan" (FR9112020) et "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnoï" (FR9110042) respectivement à plus de 6 et 3 km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Aménagements ne sont pas de nature à intercepter les écoulements souterrains, ni à prélever ou pomper au sein de la masse d'eau souterraine.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic faune / flore a été élaboré sur le secteur de la zone de projet. Quelques espèces à enjeu sont présentes (au maximum modéré) mais l'enclavement du site dans le contexte urbain limite l'expression de la biodiversité. Après expertise, les perturbations liées à la réalisation du projet pourront en partie être jugulées par le choix de mesures simples d'évitement: maîtrise des périodes d'intervention. Sur le site en partie nord, aucune zone humide n'est avérée suite à l'expertise du bureau d'étude ÉCO-MED. Sur la partie sud, le bosquet de frêne est un habitat côté p suivant l'arrêté du 24 juin 2008, il y a la présence d'une zone humide potentielle, dont il faudra dans la suite de l'étude préciser la nature exacte et les limites précises. Ce point sera à aborder dans le cadre du dossier réglementaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément avec les orientations d'aménagements prévues dans le cadre de la DUP avec mise en compatibilité du PLU, les aménagements prévoient notamment des corridors biologiques permettant le déplacement des espèces végétales et animales.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération engendre la consommation de près de 4,01 hectares de friche agricole. L'emprise de cette friche représente moins de 3% de la surface agricole utile communale de 186 hectares.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les routes départementales et l'autoroute A9 induisent un classement au titre des voies bruyantes, les périmètres reportés sur les servitudes du PLU ne concernent pas la zone de projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Installation de candélabres pour les voiries internes et les aires de stationnement. Ils seront conformes à la réglementation concernant leur orientation vers le sol et leurs principes directionnels.</p> <p>De plus le projet se situe à l'intérieur d'un projet d'ensemble, aucune nouvelle nuisance ne sera donc liée aux émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'urbanisation sur près de 3,2 hectares entraînera l'imperméabilisation des sols et l'augmentation des ruissellements. Dans le cadre du dossier réglementaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, seront définis l'assainissement pluvial et le dispositif de compensation à l'imperméabilisation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>36 000 m2 de SDP supplémentaires pour ce pôle médical engendrent une augmentation des eaux usées. La capacité de la station d'épuration permettra d'accepter ces effluents supplémentaires dans le cadre du projet d'aménagement. De plus, en tant qu'établissement public ce bâtiment induit un prétraitement spécifique des eaux usées.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain actuel est composé majoritairement de terrains agricoles en friches. Le projet apparait donc, non pas comme une nuisance ou du moins une modification de l'occupation du sol en lieu et place d'un espace naturel, mais comme une valorisation d'un espace en friche.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune évolution négative n'est à associer à la réalisation et l'exploitation du projet. Le projet fait partie intégrante d'un projet d'aménagement qui permettra, in fine, la valorisation du site existant.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Révision générale du PLU permettant l'urbanisation de ce secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, nous estimons que ce projet de pôle d'activités médicales est de très faible impact sur l'environnement et ne nécessite donc pas de fait de réaliser une étude d'impact.

Un diagnostic faune/flore a été réalisé et n'a pas décelé de sensibilités écologiques avérées (voir compte rendu d'inventaire annexe 7), à l'exception d'une végétation de zone humide sur le secteur de projet. La caractérisation de cette zone humide conformément aux prescriptions de l'arrêté du 24 juin 2008 et sa préservation sera détaillée dans le cadre du dossier réglementaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. Le traitement des friches (anciens terrains agricoles), par des aménagements d'espaces verts, des bassins d'écrêtements et de rétention paysagers, des corridors biologiques, constitue une valorisation de l'espace actuel.

Les impacts liés aux milieux aquatiques et la ressource en eau sont détaillés dans le cadre du dossier réglementaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement annexé au présent dossier. Celui-ci conclut à l'absence de risque d'impact sur la nappe et les captages, ainsi qu'à la suppression du risque de ruissellement pour des épisodes pluvieux d'occurrence 100 ans et supérieurs et obstruction de la buse d'évacuation Sud à 50%.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 6: Note de présentation du projet avec les cartes de sensibilités.
Annexe 7: compte rendu d'inventaires environnementaliste
Annexe 8 : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement
Annexe 9 : Dossier de DUP valant mise en compatibilité du PLU, incluant une présentation du programme de travaux publics.

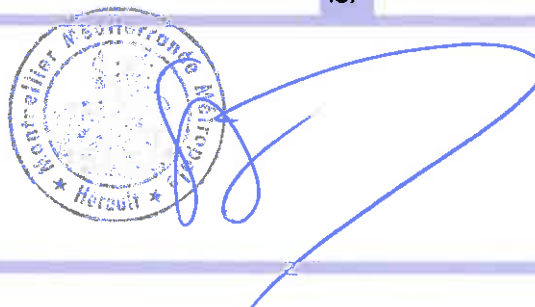
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **MONTPELLIER**

le. **15 janvier 2016**

Signature



The image shows a circular official stamp of the Montpellier Métropole Méditerranée. The stamp contains the text 'MONTPELLIER MÉTROPOLITAIN', 'MÉTROPOLITAIN MÉDITERRANÉE', and 'HERZEAU'. A blue ink signature is written over the stamp.